



Barème d'honoraires ATLANTIQUE PATRIMOINE CONSEIL

Applicable au 1^{er} Janvier 2023

TRANSACTION

Honoraires à la charge de l'acquéreur calculés sur le prix net vendeur.

Prix de vente Honoraires maximum

De 0 à 50.000€	10% TTC (avec minimum de 3 500€)
De 50.000 à 100.000€	7% TTC (avec minimum de 5 000€)
De 100.000 à 150.000€	6% TTC
De 150.000 à 300.000€	5% TTC
De 300.000 à 500.000€	4,80% TTC
Au-delà de 500 000€	4% TTC

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Atlantique Patrimoine Conseil en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème.

Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail.

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR.

En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

Aucune commission ne sera due avant la signature de l'Acte Authentique chez le notaire.

ATLANTIQUE PATRIMOINE CONSEIL

11 Rue Contrescarpe | 44000 Nantes | T. 02 40 20 45 08 | contact@apc-net.fr | www.apc-net.fr

SAS au capital social de 585.000 € - n°489220418 au RCS de Nantes – Siège social 11 rue Contrescarpe, 44000, Nantes. Enregistré à l'ORIAS sous le n°07005548 (www.orias.fr) en qualité de : Courtier en assurance ; Conseiller en investissement financier adhérent de la CNCGP, association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce – Titulaire de la carte professionnelle n°CPI44012015000002358 délivrée par la CCI de

LOCATION

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462)

La rémunération du mandataire sera calculée de la façon suivante :

Honoraires à la charge du bailleur :

13€/m² (dont 3€/m² pour les frais d'état des lieux)

Honoraires à la charge du locataire :

13€/m² (dont 3€/m² pour les frais d'état des lieux) dans la limite de 1 mois de loyer HC

ACTIVITÉ DE TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Garantie financière d'un montant de 115 000€

Assurance RCP N°112.786.342/225810

MMA IARD Assurances Mutuelles

14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9

SANS COMPTE SÉQUESTRE